

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER DE
L'ANNÉE 2022 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H50, PAR
VISIOCONFÉRENCE.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

ABSENT À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Robert Leclerc, maire d'Upton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT

Conformément aux différentes mesures imposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue par visioconférence et l'enregistrement de celle-ci sera publiée sur le site de la MRC d'Acton.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-021

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

1. MOMENT DE RÉFLEXION
2. PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
6. TRANSFERT DE FONDS
7. LISTE DES COMPTES
8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
 - 8.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière pour 2022
9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 9.1 Aménagement du territoire
 - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 9.2 Développement économique et local
 - 9.2.1 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2
 - 9.2.1.1 Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2022
 - 9.2.1.2 Actualisation de la Politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 9.2.1.3 Actualisation de la Politique de gestion du fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 9.2.1.4 Actualisation de la Politique de gestion du fonds d'initiatives culturelles (FIC)
 - 9.2.2 Alliance pour la solidarité
 - 9.2.2.1 Embauche d'un consultant pour un projet pilote en tarification sociale – Ressources-Femmes
 - 9.2.2.2 Embauche d'un consultant pour la mise en place d'un OBNL en sécurité alimentaire – MRC d'Acton
 - 9.2.3 Adoption de la politique culturelle de la MRC d'Acton
10. RESSOURCES HUMAINES
11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
13. CORRESPONDANCE
14. VARIA
15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2022**

2022-022

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 19 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue par visioconférence, aucune
question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le
public.

6. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

7. LISTE DES COMPTES

7.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice
générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements
effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière
séance.

7.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2022-023

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au
long récité.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	9 070,77 \$
Comptes à payer	91 795,79 \$
Salaires et contributions de l'employeur	151 749,67 \$
Total	252 616,23 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	401,80 \$
Comptes à payer	1 632,16 \$
Total	2 033,96 \$

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

8.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière pour 2022

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement du territoire

Aucun règlement n'a été déposé à la MRC pour approbation.

9.2 Développement économique et social

9.2.1 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2

9.2.1.1 Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2022

Conformément à l'entente relative au Fonds Régions et Ruralités (FRR) – Volet 2 intervenue avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC d'Acton doit adopter annuellement ses priorités d'intervention ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-024

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter les priorités d'intervention du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC d'Acton pour 2022 ;
2. De transmettre une copie de ces priorités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de les diffuser sur le site Internet de la MRC.

**9.2.1.2 Actualisation de la Politique de gestion du
fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

2022-025 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'actualisation de
la Politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises telle que
présentée par madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-
trésorière.

**9.2.1.3 Actualisation de la Politique de gestion du
fonds de soutien aux projets structurants
(FSPS)**

2022-026 Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'actualisation de
la Politique de gestion du fonds de soutien aux projets structurants telle que
présentée par madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-
trésorière.

**9.2.1.4 Actualisation de la Politique de gestion du
fonds d'initiatives culturelles (FIC)**

2022-027 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'actualisation de
la Politique de gestion du fonds d'initiatives culturelles telle que présentée
par madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière.

9.2.2 Alliance pour la solidarité

**9.2.2.1 Embauche d'un consultant pour un projet
pilote en tarification sociale – Ressources-
Femmes**

ATTENDU QUE le Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la
solidarité, constitué à cette fin par la résolution n° 2019-163, a déposé un
projet de plan d'action au Conseil pour adoption ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par sa résolution n° 2020-019, le Plan
d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit la mise en place d'un chantier
par priorité d'action et la mobilisation des partenaires pour la co-
construction de projets ;

ATTENDU QUE le chantier sur la sécurité alimentaire a coconstruit le projet
« Embauche d'un consultant pour un projet pilote en tarification sociale »
dont le porteur est Ressources-Femmes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-028

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet « Embauche d'un consultant pour un projet pilote en tarification sociale » déposé par le chantier sur la sécurité alimentaire et de l'acheminer à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) pour acceptation finale.

9.2.2.2 Embauche d'un consultant pour la mise en place d'un OBNL en sécurité alimentaire – MRC d'Acton

ATTENDU QUE le Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité, constitué à cette fin par la résolution n° 2019-163, a déposé un projet de plan d'action au Conseil pour adoption ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par sa résolution n° 2020-019, le Plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit la mise en place d'un chantier par priorité d'action et la mobilisation des partenaires pour la co-construction de projets ;

ATTENDU QUE le chantier sur la sécurité alimentaire a coconstruit le projet « Embauche d'un consultant pour la mise en place d'un OBNL en sécurité alimentaire » dont le porteur est la MRC d'Acton ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité local de la MRC d'Acton de l'Alliance pour la solidarité ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-029

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet « Embauche d'un consultant pour la mise en place d'un OBNL en sécurité alimentaire » déposé par le chantier sur la sécurité alimentaire et de l'acheminer à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) pour acceptation finale ;
2. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à ce projet.

9.2.3 Adoption de la politique culturelle de la MRC d'Acton

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par sa résolution no. 2011-207, la première politique culturelle de la MRC d'Acton afin de mettre en valeur la diversité et la richesse de la vie culturelle de son territoire ;

ATTENDU QUE l'exercice se voulait le plus rassembleur possible, afin de consolider l'identité culturelle commune et d'augmenter la fierté régionale ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, les partenaires, les artistes, les travailleurs de la culture et les citoyens ont pu bénéficier de plusieurs projets portés par la MRC ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par sa résolution no. 2019-232, la mise à jour de la politique afin de favoriser la poursuite de ses initiatives ainsi que le développement culturel ;

ATTENDU QUE cette démarche d'actualisation avait pour objectif de réfléchir collectivement au rôle et aux retombées dans la collectivité, ainsi que dans le cadre du développement de la région ;

ATTENDU QUE le Conseil a fait le souhait d'actualiser la politique culturelle et ainsi poursuivre l'engagement de la MRC à l'égard du secteur culturel et artistique ;

ATTENDU QUE l'adoption de cette politique révisée confirme la volonté de la MRC d'intégrer la culture à l'ensemble de son développement comme une trame de fonds à la transformation sociale, territoriale, environnementale et économique.

CONSÉQUEMMENT,

2022-030

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique culturelle de la MRC d'Acton telle que présentée par madame Isabelle Dauphinais, conseillère au développement culturel et responsable des communications.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 Madame Mirka Massé

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une préposée à l'immatriculation;

CONSÉQUEMMENT,

2022-031

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Mirka Massé à titre de préposée à l'immatriculation ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS
D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à ce point de l'ordre du jour.

14. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue par visioconférence, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-032

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h00.

(signé)

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

(signé)

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière.**